

Le concept de territorialité et l'inclusion sociale tel qu'ils s'organisent à LYON (France)

Nicole Faure, Ville de Lyon, France

Je vais dans un premier temps vous présenter rapidement mon parcours professionnel afin de vous permettre de situer ma place et mes missions de coordinatrice petite enfance à la Ville de Lyon.

L'éducation des jeunes enfants est pour la municipalité en place un enjeu majeur du développement social, économique et culturel de la cité.

Afin de mieux répondre aux besoins de plus en plus diversifiés des familles et de s'adapter aux évolutions du cadre légal, la ville de Lyon, grande métropole de 463 000 habitants, développe depuis 2001 de nombreux projets visant à améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants tant sur le plan collectif qu'individuel.

Pour atteindre ses objectifs de plan de mandat, la ville de Lyon s'est dotée d'un outil de référence important : **Le projet social et éducatif pour l'accueil du jeune enfant.**

Celui-ci se veut un outil d'intégration et de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et inégalités, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux « savoir-faire » parentaux. Il s'appuie sur des objectifs concrets en constante référence avec l'évolution des besoins des familles. Je vous présenterai dans un premier temps le cadre légal dans lequel il s'inscrit, puis la démarche de travail mise en œuvre pour sa réalisation, et enfin les axes de travail prioritaires qu'il décline et leurs réalisations concrètes.

Après vous avoir présenté la démarche de création du projet social et éducatif pour l'accueil du jeune enfant à laquelle j'ai largement participé, je reviendrais en fin d'exposé sur l'intérêt que je trouve en tant qu'ancienne professionnelle de la petite enfance à avoir évolué vers un statut de coordinateur petite enfance.

De formation initiale éducateur de jeunes enfants, j'ai été responsable de plusieurs associations gestionnaires d'équipements d'accueil de la petite enfance. Proposer un accueil de qualité tant pour les enfants que pour les familles en s'appuyant sur des projets pédagogiques concrets, prendre en compte l'environnement social dans lequel se situent les équipements et offrir un cadre de travail stimulant et enrichissant pour les professionnels ont toujours été mes principales préoccupations.

Après avoir complété ma formation initiale d'éducateur de jeunes enfants par une formation continue de responsable d'équipement petite enfance, j'ai assuré pendant 4 ans un poste de directrice – adjointe dans un centre social situé dans une commune de la banlieue lyonnaise où réside une population en grande difficulté sociale. Le centre social pour lequel j'ai travaillé, gérait la majorité des services en direction des enfants de moins de 6 ans proposés aux familles résidant dans la commune: des équipements d'accueil collectifs proposant de l'accueil régulier pour les parents qui travaillent, de l'accueil occasionnel pour les autres, des centres de loisirs maternels accueillant les enfants durant les mercredis et vacances scolaires, une ludothèque, des lieux d'accueil enfants – parents, un relais d'animation pour les assistantes maternelles.

Il y a trois ans la Ville de Lyon réorganisait son service administratif qui supervise le fonctionnement des équipements d'accueil de la petite enfance appelé « direction de l'enfance », et créait 8 postes de coordination petite enfance.

Le choix des recrutements s'est porté vers des personnes ayant toutes une qualification professionnelle issue des métiers de la petite enfance : infirmières de puériculture, éducateurs de jeunes enfants et possédant toutes une expérience dite « de terrain ». Anciennes responsables d'équipements petite enfance toutes connaissent bien le fonctionnement et les contraintes des structures d'accueil, les intérêts du travail de proximité avec les familles et toutes ont la volonté de valoriser et de faire évoluer le travail réalisé par les professionnels. Forte de mes expériences professionnelles antérieures, me sentant prête à mettre mes compétences à la disposition d'une grande ville et très intéressée par le projet que développait la Ville de Lyon pour son secteur petite enfance, j'ai eu la chance de rejoindre un de ses postes.



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

Les missions générales de ces postes de coordinateurs sont de créer du lien entre les services administratifs et les directrices de tous les équipements petite enfance de la commune, qu'ils soient gérés directement par la municipalité ou par des associations, et également de mettre en place les orientations politiques de la mairie en matière de petite enfance.

La municipalité en poste depuis 2001 a fait une place importante dans son plan de mandat à l'accueil de la petite enfance. Les orientations politiques proposent:

- une évolution importante du fonctionnement des équipements d'accueil de la petite enfance sur la ville
- une réflexion pour une ouverture plus large à toutes les familles et une meilleure adaptation de l'offre et de la demande.

Afin de s'intégrer au nouveau cadre légal imposé par le décret du 1^{er} août 2000, de s'adapter au nouveau mode de financement proposé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) via la Prestation de Service Unique (PSU) et pour offrir une lisibilité de sa politique petite enfance, la ville de Lyon s'est donc engagée dans l'écriture de son projet éducatif et social.

Pourquoi un projet social ?

Pour accompagner une réelle politique d'accueil des jeunes enfants et de leurs parents qui prenne en compte les évolutions sociales, le décret d'août 2000 (n° 2000-762 du 1^{er} août 2000) pose un cadre juridique et réglementaire clarifié et actualisé.

Les principales innovations de ce décret permettent d'assouplir les horaires d'ouverture des structures d'accueil, de décloisonner les différents types d'accueil (régulier et occasionnel) de favoriser et renforcer la place des parents.

Il met en avant un principe d'ouverture à toutes les familles et à tous les enfants.

Il exige un **projet d'établissement** pour chaque structure d'accueil se déclinant à travers les trois documents suivants :

1. son projet social : qui présente l'environnement social et les missions pertinentes en direction des familles situées dans le territoire d'action.
2. son projet éducatif et pédagogique : qui définit les conditions d'accueil des jeunes enfants et la pédagogie développée par les professionnels.
3. son règlement intérieur : qui définit le cadre régissant les relations avec les familles.

Ce sont autant d'outils qui formalisent la réflexion des professionnels petite enfance et des politiques sur ce principe d'adaptation de la structure aux besoins des familles.

Pour que chaque gestionnaire d'établissement puisse écrire son projet social qui prenne en compte son environnement, il est vite apparu primordial pour les villes de déterminer clairement leur politique en matière d'accueil des jeunes enfants et de définir les objectifs d'amélioration.

Afin de mettre en œuvre le cadre légal proposé par le décret, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a, elle aussi, proposé des évolutions dans ses modes de financements des équipements d'accueil de la petite enfance. C'est ainsi que nous avons vu apparaître à partir de 2002 une nouvelle Prestation de Service appelée : Prestation de Service Unique (PSU).

Elle institue une tarification à l'heure pour les parents en tenant compte, comme auparavant, du quotient familial. Tarification beaucoup plus souple pour les familles qui ne paient que le temps de garde réellement utilisé dans la journée et sur l'année. Autrefois, les familles payaient les équipements d'accueil à la demi-journée, à la journée quelque soit le temps de présence de l'enfant, ou sur une base forfaitaire mensuelle qui ne prenait pas en compte leurs propres congés. Cette mesure a fortement incité les équipements autrefois appelés « crèches » ou « halte-garderies » à évoluer vers des équipement « multi-accueil » comme le préconisait le décret.

Ces nouvelles mesures ont apporté des changements considérables dans les équipements d'accueil du jeune enfant. Les professionnels sont confrontés à des demandes de plus en plus nombreuses et



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

de plus en plus diversifiées. Cette diversité les oblige à se questionner sur leurs pratiques professionnelles et leurs représentations. Un équipement d'accueil de la petite enfance ne peut plus fonctionner en autarcie sur son secteur géographique, la dimension partenariale est devenue un aspect incontournable du travail.

C'est pour répondre à ses différentes évolutions que la ville de Lyon décline ses orientations politiques visant à développer les aspects qualitatifs à travers son « projet social et éducatif pour l'accueil des jeunes enfants ».

Au cours de ce mandat politique, outre l'objectif de développement quantitatif prévoyant la création de 700 places d'accueil supplémentaires sur la ville (portant le nombre à 4211 à ce jour) un important volet qualitatif était également au programme.

La trame principale qui a sous-tendu toute la réflexion lors de l'élaboration de ce projet social est l'accueil de la diversité.

Qu'est-ce que l'accueil de la diversité pour la ville de Lyon ?

C'est prendre en compte :

- la diversité culturelle de la population accueillie par une approche qui s'articule autour de la rencontre, de la découverte de l'autre qui évite le repli sur soi et l'isolement des familles.
- La diversité des modèles familiaux (couples mariés ou non, familles recomposées, familles monoparentales) avec leurs compétences mais aussi parfois leur besoin d'être soutenus, reconnus, accompagnés dans une société où « être parent » revêt des enjeux et positionnements complexes du fait des évolutions de la place de l'enfant, du rôle et de la place du père, de la mère, de la place de l'homme et de la femme dans notre monde social et économique.
- La diversité des enfants accueillis : c'est accueillir des enfants différents, qu'ils soient porteurs d'une maladie chronique, d'une déficience physique, motrice, sensorielle et leur offrir un espace d'éveil et de socialisation.
- La diversité sociale et la mixité sociale : c'est être soucieux de lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge, prévenir l'exclusion dès l'enfance et apporter une attention particulière à l'accueil des parents en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion sans stigmatiser cet accueil, en référence à la loi contre les exclusions de 1998. La mixité sociale passe par la simplification de l'accès à l'information et la souplesse de fonctionnement des établissements.
Pour poser le principe d'égalité d'accès à tous les enfants la ville de Lyon veut diversifier ses modes d'accueil pour accueillir la diversité.
- La diversité d'accueil : elle peut permettre l'adaptation à la variété des situations. Le décret d'août 2000 insiste sur l'accessibilité, la diversification et la souplesse des modes d'accueil en encourageant les formules innovantes. La PSU fondée sur l'accueil à l'heure favorise le multi-accueil, l'amplitude d'ouverture l'accueil en urgence. Ce sont autant de leviers pour permettre de répondre au mieux aux besoins des familles tout en étant vigilant au bien-être de l'enfant.

Le projet social et éducatif des établissements petite enfance incite à une réflexion qui interroge sur l'évolution de la place de l'enfant dans la société, l'évolution des modèles familiaux, la place des femmes dans le secteur économique et social.

Comment a-t-il été élaboré ?

Il a été basé sur une approche territoriale de proximité.

Lyon est divisé en 9 arrondissements. Chaque arrondissement se distingue par des données démographiques et socio économiques distinctes qui donnent des colorations différentes. Si tous sont marqués par une forte augmentation du nombre des naissances depuis l'an 2000, certains sont



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

en pleine extension au niveau des constructions immobilières, d'autres rassemblent des populations en grandes précarités, d'autres se distinguent par une population avec de hauts revenus et des familles dont les 2 parents travaillent majoritairement etc...

Une coordinatrice a été particulièrement chargée de mettre en œuvre tous le processus de construction du projet social de la ville de Lyon. Elle a travaillé sur 2 grandes missions :

1. **Etablir un diagnostic de l'existant** que l'on pourrait intituler « Qui sommes nous et à Qui rendons nous service » : il a permis de faire un récapitulatif précis de l'offre d'accueil proposé par chaque équipement d'accueil dans les 9 arrondissements et sur une année complète de fonctionnement:
 - a. comptabiliser le nombre de places et le type d'accueil proposé par chaque équipement (accueil régulier, accueil occasionnel, place pour l'accueil en urgence, place réservée aux enfants en situation de handicap etc...),
 - b. comptabiliser le nombre d'enfants accueillis et leur nombre de jours ou demi-journées de présences dans l'équipement
 - c. définir quelle population utilise les équipements : où habitent les familles, la composition de ces familles, leur activité, leur catégorie socio-professionnelle, leur revenu mensuel, le type d'allocations perçues par la Caisse d'allocations familiales pour interrompre leur travail temporairement ou faire garder leur enfant par une assistante maternelle ou à leur domicile.

Ce travail de diagnostic a permis de mettre en évidence l'identité de chaque arrondissement (ou territoire) , de repérer les manques, de venir enrichir le contenu des réunions en échangeant sur des éléments concrets.

2. **Organiser la concertation par territoire entre tous les partenaires intervenant dans le secteur de la petite enfance.**

La construction du projet social est basée sur un principe de concertation. C'est ainsi que les élues chargées de la petite enfance dans chaque arrondissement, les coordinateurs petite enfance territoriaux, les responsables d'équipements d'accueil collectifs, les professionnels du Conseil Général responsables des agréments d'assistantes maternelles, les animateurs des Relais Assistantes Maternelles , les associations proposant de la garde à domicile, les responsables des centres de loisirs des mercredis et vacances scolaires, les associations et écoles proposant de l'accueil avant et après le temps scolaire (péri-scolaire), les centres médico- psychologiques, les ludothèques, les organisateurs de lieux parents-enfants, se sont réunis en moyenne une fois par mois durant les 18 mois de la construction de ce projet.

Ce sont au total 175 réunions qui ont été organisées.

Ces rencontres ont permis :

- Une meilleure connaissance mutuelle
- De partager des expériences et les projets en cours
- De mettre en évidence les problématiques rencontrées par chacun
- De définir les problématiques communes au territoire
- De voir émerger les objectifs à décliner dans le projet social de la ville et dans les projets sociaux de chaque équipement
- De définir ensemble les pistes de travail prioritaires pour les mois à venir.

L'avancée de cette réflexion a également été partagée régulièrement avec les parents utilisateurs d'équipements petite enfance avec une présentation en milieu de parcours et lors de la présentation officielle du document final en décembre 2004.

C'est ainsi que, tout en s'appuyant sur la volonté et un programme politique d'envergure porté par la mairie de Lyon, le projet social de la ville s'est également fondé sur la concertation réalisée avec les acteurs de terrain.



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

Cet important et imposant travail de partenariat se concrétise maintenant au travers des objectifs déclinés dans le projet social que je vais maintenant vous présenter en vous proposant des exemples concrets de leur réalisation.

- Un projet social ouvert à l'innovation pour être plus proche des besoins des familles.
 - Mise en place dans chaque arrondissement de Point Accueil Inscription Petite Enfance (PAIPE) et d'une commission d'admission : le Point Accueil Inscription Petite Enfance est un lieu unique d'accueil, d'information et d'inscription. Il centralise les demandes des parents et permet d'orienter vers le lieu et le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins. Les permanences d'accueil sont assurées à tour de rôle par les responsables des équipements situés dans l'arrondissement. Ce fonctionnement repose sur l'adhésion de tous les équipements et nécessite en travail en réseau. La commission unique d'inscription permet de délibérer tous ensemble sur les places attribuées dans les équipements en s'appuyant sur des critères communs. Elle se réunit en moyenne tous les 2 mois. Elle est présidée par l'élue chargée de la petite enfance, est composée de tous les partenaires de l'arrondissement, de la coordinatrice de l'arrondissement et d'un parent utilisateur représentant d'un équipement municipal. La professionnelle qui a reçu la famille présente le dossier. L'attribution des places tient compte de critères uniques et des places disponibles sur l'arrondissement.
Objectifs pour les familles :
Faciliter l'accès à l'information, leur permettre de rencontrer un seul interlocuteur dans un même lieu, leur éviter de «faire le tour» des équipements, faciliter les démarches administratives.
La commission d'admission permet une égalité de traitement des demandes une meilleure transparence sur les admissions dans les équipements d'accueil collectifs.
Objectifs pour les équipements : activer le travail en réseau, faciliter le partenariat entre les institutions, développer la concertation.
 - Innover et expérimenter : proposer des solutions d'accueil innovantes pour les familles ayant des horaires de travail atypiques ou des situations familiales fragilisées. Inauguration en mai 2005 d'un nouvel équipement ouvert 24h/24 du lundi au vendredi soir. Avec 30 places le jour et 12 la nuit il propose également des accueils très tôt le matin à partir de 5h30 et tard le soir jusqu'à 22h ; l'enfant accueilli la nuit peut rester également la matinée, le temps que son parent se repose à son tour. Un nouvel équipement ouvert en décembre 2004 géré par la municipalité, installé sur le site de la « Cité Internationale » développe un projet basé sur l'accueil de la diversité. Situé au centre d'un pôle d'activité économique : Interpol, nombreuses entreprises très cosmopolites, et d'animations culturelles variées : cinémas, musée d'art contemporain, casino, Palais des Congrès...il développe des actions autour de 3 axes :
diversité culturelle: en accueillant les enfants de nationalités différentes dans le respect de leur langue maternelle d'origine et de leur culture familiale avec du personnel de nationalités variées et pratiquant des langues étrangères,
éveil culturel et artistique : sensibilisation à l'art pour les tous petits en partenariat avec le Musée d'Art Contemporain et le Parc de la Tête d'Or,
diversité de l'accueil : accueillir les familles de passage à Lyon pour des congrès, des animations ponctuelles, du tourisme et projet d'ouverture le samedi pour faciliter les visites culturelles du site.



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

- L'accueil en urgence.
 Lorsqu'une famille est à la recherche d'une place d'accueil pour son enfant, elle vit toujours sa situation comme « urgente ». Le nombre de places d'accueil n'étant pas suffisant pour répondre à toutes les demandes, nous nous sommes mis d'accord pour définir certaines situations plus « urgentes » que d'autres afin que les professionnels les examinent avec une attention particulière : une reprise de travail ou d'un stage dans le cadre d'un parcours d'insertion, une rupture du mode de garde existant : grand-mère malade, une assistante maternelle qui ne désire plus garder l'enfant du jour au lendemain, un évènement exceptionnel survenue dans la famille : décès, accident, hospitalisation. Ces situations qui exigent un accueil sur une durée variable nécessitent une réponse rapide sans attendre la réunion de la commission d'admission. Plusieurs équipements par arrondissement disposent d'une ou plusieurs places spécifiquement réservées à l'accueil d'urgence. Cet accueil limité dans le temps doit permettre aux familles de trouver une solution plus pérenne pour l'avenir. Les professionnels orientent, accompagnent et soutiennent les familles dans leurs démarches grâce au réseau de partenaires qui maintenant se connaissent bien ; les professionnels ont également travaillé cette notion d'accueil en urgence dans leurs projets pédagogiques. Il faut en effet alléger les procédures d'inscription et d'accueil de l'enfant tout en conservant une démarche de qualité afin de préserver l'enfant qui vit déjà une situation stressante. Lorsque la place d'urgence n'est pas utilisée (ce qui est très rare) elle est attribuée en accueil occasionnel à toutes autres familles. L'accueil en urgence se travaille également avec le réseau des assistantes maternelles et des associations de garde à domicile. Nous étudions à ce jour à un dispositif de centralisation de l'information concernant la disponibilité en temps réel des places d'urgence, consultables par les professionnels via Internet afin d'améliorer le temps de réponse faite aux familles.

- L'accueil de l'enfant en situation de handicap.
 Démarche qui s'inscrit dans l'accueil de la diversité. Le respect de cette différence implique le respect des droits fondamentaux et la reconnaissance de l'égalité de droit pour tous. Un enfant handicapé a le même droit d'accès à un lieu d'accueil de qualité que tout autre enfant. La différence ne peut pas non plus être niée et cet accueil peut nécessiter des besoins particuliers : une organisation adaptée à chaque situation qui implique une réflexion des membres de l'équipe de la structure ainsi qu'un tissage de réseau et de partenaires. La participation des parents constitue une ressource privilégiée, ils sont les principaux partenaires qui permettent d'assurer une bonne continuité de l'accueil. Ils doivent pouvoir participer aux prises de décisions concernant leur enfant. Plusieurs objectifs à atteindre :
Développer l'accueil dans tous les équipements d'accueil. A ce jour sur les 132 équipements d'accueil ouverts sur la ville 70 ont accueilli des enfants porteurs de handicap. Et si au démarrage de la démarche projet social nous avons comptabilisé 50 enfants accueillis, fin juillet 2005 135 ont été recensés.
Permettre aux familles de se ressourcer, d'avoir du temps disponible pour eux et parfois la fratrie.
Adapter une démarche responsable et réfléchie face à cet accueil : étudier la compatibilité de l'accueil avec la réalité de l'équipement, connaître les partenaires, définir clairement les possibilités et les limites. Pour l'accueil de ces enfants un Protocole



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

d'Accueil Individualisé est établi avec pour signataire : parents, directrice, médecin référent de la structure.

Offrir un espace de socialisation d'éveil et d'initiatives qui se différencie de l'espace thérapeutique. Pas de personnel spécialisé supplémentaire mais un travail de mise en réseau avec les autres partenaires soignants intervenant auprès de l'enfant.

Accompagner et soutenir les familles : instaurer un climat de confiance et un espace où le parent est reconnu pour lui même et non comme père ou mère d'un enfant porteur de handicap.

Poursuivre les actions de prévention et de dépistage du handicap.

Afin de soutenir les professionnels dans cette démarche, les rencontres thématiques organisées dans l'élaboration du projet social ont abouti sur la création d'un réseau de soutien : le Réseau Différence et Petite Enfance. Il est porté par une association « Une souris verte », très investie sur la ville de Lyon sur la question du handicap. Association qui gère également un équipement petite enfance ouvert depuis 15 ans accueillant 18 enfants dont un tiers porteurs de handicap. Ce réseau propose un lieu ressource documentaire, des ateliers rencontres avec des personnes compétentes sur les différentes questions relatives au handicap, de la formation et une lettre d'information trimestrielle pour les professionnels, des soirées débats ouvertes à tout public.

Ce réseau recueille une forte adhésion auprès des professionnels et des familles.

Les coordinatrices sont également très vigilantes à soutenir les équipes dans cet accueil, à adapter les fonctionnements et à dégager quelques moyens humains supplémentaires en cas de besoins.

Nous travaillons également à un plan de communication en direction des familles pour bien faire connaître l'évolution de cette possibilité d'accueil dans les équipements de type traditionnel.

○ Les liens avec l'école maternelle : actions passerelles, accueil péri et extra scolaire.

L'accueil des 2-3 ans appartient-il au domaine de la Petite Enfance ou à celui de l'éducation Nationale ? Question récurrente en France.

Se pose également la question de la pertinence de l'accueil à l'école maternelle dès 2 ans. Le projet social n'est pas là pour trancher sur ces questions mais plutôt pour accompagner une réflexion commune aux deux partenaires. Tout projet d'action qui faciliterait les échanges entre ces institutions qu'il soit appelé « action passerelle », « dispositif passerelle », « classe passerelle » sera le bienvenu.

Objectifs :

Organiser un passage progressif à l'école qui tienne compte du développement de chaque enfant et de la nécessité d'accompagner les parents.

De nombreux équipements développent déjà des liens avec les écoles maternelles de proximité : rencontres régulières, activités communes, organisation de manifestations festives avec les familles, passage progressif à l'école maternelle.

Dans ce cadre là il s'agit également de proposer des espaces de transition entre le milieu familial et l'espace de vie collective. Des « lieux accueils enfants parents » se développent également : premier espace de socialisation où l'enfant et le parent peuvent appréhender cette nécessaire séparation en toute sérénité. Ils constituent les lieux de transition qui préparent à la séparation et au passage en douceur du milieu familial à un espace de socialisation.

L'accueil des enfants de moins de 6 ans durant les mercredis et les périodes de vacances scolaires (ce que l'on a appelé l'extra scolaire) ainsi que l'accueil avant et



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

après l'école (appelé péri-scolaire) est un problème auquel sont confrontées de nombreuses familles.

Nous avons constaté que l'offre d'accueil en centres de loisirs maternels pour les 4/6 ans et en accueil péri-scolaire est très insuffisante sur Lyon.

Les nouvelles mesures de Prestation de Service Unique de la Caisse d'Allocations Familiales ont entraîné une chute de fréquentation dans les équipements petite enfance les mercredis et les vacances scolaires. De nombreux équipements proposent maintenant aux familles une solution d'accueil sur ces temps en direction des enfants de moins de 4 ans. Au-delà de cet âge les locaux ne sont plus adaptés et les équipes peu préparées à accueillir et proposer un accueil de qualité.

De nombreux équipements affichent clairement cette mission dans leurs projets sociaux avec une réflexion pédagogique adaptée à cette tranche d'âge.

○ Harmoniser les horaires d'ouvertures sur la journée mais aussi sur l'année.

Afin de diversifier les réponses faites aux familles, l'offre d'accueil doit également être diversifiée. Depuis le travail d'élaboration du projet social chaque nouvel équipement qui ouvre se pose la question de l'harmonisation de ses horaires quotidiens et périodes d'ouvertures annuelles avec ceux déjà installés dans le quartier. Nous veillons à ce que dans chaque arrondissement un équipement propose une ouverture dès 6H30 et un autre une fermeture à 19h voire 19h30.

La municipalité garantie également aux familles 100 places d'accueil disponibles sur la période du mois d'août, mois traditionnellement assez « mort » en France. Garantir des permanences d'accueil sur cette période c'est aussi jouer un rôle de prévention en évitant la décompensation ou l'aggravation de situations familiales parfois fragiles. Cette démarche s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité.

Un des éléments qui sous-tend la réalisation des objectifs du projet social est la capacité des professionnels à s'adapter aux changements.

Afin de soutenir et d'accompagner les professionnels dans ces changements, la ville de Lyon gestionnaire de 46 équipements d'accueil a également mis en place un important plan de formation. Celui-ci s'est développé à 3 niveaux :

- Proposition d'un plan de remise à niveau de la formation des auxiliaires de puéricultures concernant 300 personnes : avec pour axes prioritaires le travail avec les familles, comment concilier diversité des accueils tout en conservant une qualité d'accueil des enfants, comment porter un regard nouveau sur des nouvelles missions qui ne relèvent pas forcément des compétences acquises en formation initiale.
- Soutien des directrices dans l'évolution de leurs nouvelles missions et accompagnement à la réalisation et l'écriture de leur projet social d'équipement.
- Formation en direction de 20 éducatrices de jeunes enfants et d'une équipe travaillant dans la plus importante structure de la ville (90 places) à l'accueil de la diversité. Formation proposée par l'école de Service Santé social Sud Est. Formation sur une durée de 24 mois, qui a eu un impact très positif sur le positionnement des professionnels face aux familles, à l'écoute attentive de leurs besoins et sur l'évolution du cadre de vie proposé aux enfants.

Cette formation leur a permis de porter un regard nouveau sur la place des parents dans un équipement, sur la nécessité d'assurer pour les enfants une cohérence éducative avec ce qu'il vit à la maison, sur le cadre réglementaire proposé par l'institution Ville de Lyon. Des pratiques sont ré-interrogées, des questions sont posées, les échanges de perception entre professionnels peuvent se discuter pour trouver le bon compromis qui va être bénéfique pour l'enfant et pour sa famille.



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale

Les professionnels le disent : c'est une nouvelle façon d'aborder le travail qui permet une place équitable pour chacun, qui crée de la confiance et de la sérénité où famille et équipes ne sont pas en concurrence mais offre des richesses éducatives complémentaires pour le bien-être et l'éducation de l'enfant.

Conclusion.

Tout le travail de concertation et la réalisation d'un document de référence du projet social de la ville a été achevé et présenté officiellement aux partenaires sociaux et aux parents fin décembre 2004.

Le travail et la volonté de développer des projets ne se sont pas interrompus pour autant. Changer ses objectifs de travail, faire un travail d'ouverture avec les familles, harmoniser ses missions avec celles de l'équipement proche entraînent également toute une remise en cause des organisations internes des structures, des projets pédagogiques.

En partant de tous ces objectifs, chaque équipement a, parallèlement à la démarche du projet social de la ville, construit et écrit son propre projet social et revu son projet pédagogique.

Maintenant les équipes travaillent à la mise en œuvre concrète et quotidienne de ces objectifs en envisageant les outils d'évaluations nécessaires à cette démarche.

Ce projet social ne se veut pas figer dans le temps, il doit donc être évalué régulièrement pour pouvoir évoluer.

Le rôle des coordinatrices est primordial pour la mise en action de tous ces objectifs.

Je suis chargée ainsi qu'une autre coordinatrice d'accompagner maintenant les équipements dans la mise en œuvre concrète du projet social.

Ma bonne connaissance du milieu des professionnels de la petite enfance, du secteur associatif et mes expériences de travail antérieures auprès des familles me permettent de travailler en toute confiance avec les partenaires. Tout en représentant l'institution, le fait de ne pas être uniquement un « pur » agent administratif rassure et crée des liens entre les espaces de gestion et d'organisation et ce qui se vit au quotidien sur le terrain. Les professionnels et les parents que j'ai pu rencontrer apprécient que mon discours s'appuie sur des expériences et des réalisations concrètes et tienne compte de la réalité des fonctionnements. Nous participons à de nombreux groupes de travail avec des partenaires sociaux, des familles qui désirent développer des projets pour une meilleure prise en compte de l'enfant et de la famille dans les quartiers : lieux d'accueil parents-enfants, dispositifs passerelles avec les écoles, développement de la garde à domicile etc...

Après quelques mois sans réunions, pendant lesquels chacun a pu travailler à l'écriture de son propre projet social et réorganiser la vie quotidienne de sa structure, ma collègue et moi avons remis en place des rencontres dans chaque arrondissement. Nous pouvons ainsi après une année de concrétisation voir les premiers impacts des objectifs du projet social. Nous en avons présenté récemment une première évaluation à l'élu de la ville de Lyon chargé de la petite enfance et de l'éducation.

Beaucoup des objectifs développés dans le document projet social et éducatif du jeune enfant se mettent en place très activement. On ne peut que féliciter les professionnels et tous les partenaires pour leur dynamisme et leur volonté à adapter les fonctionnements pour répondre aux besoins des familles. Certains restent bien entendu encore à travailler, à approfondir ou à remettre en question s'ils s'avèrent inadaptés.

Le terme de projet social qui, lors de la sortie du décret d'août 2000 est apparu comme une « nébuleuse » dont nous ne voyions pas sa forme concrète, nous apparaît maintenant un élément incontournable sans lequel l'organisation de l'accueil des jeunes enfants et des familles ne pourrait s'organiser.



SESSIONS PLENIERES

Séminaire européen Respect pour la Diversité, l'Équité et l'Insertion Sociale